

Paris, Palais du Luxembourg  
mercredi 22 mai 2013

# La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales **un enjeu stratégique**



16<sup>e</sup> colloque  
organisé par

L'ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES AVOCATS CONSEILS  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

# La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

## PROGRAMME

08h30

Accueil des participants

09h15

Ouverture des travaux

par **Cyrille Bardon**, président de l'AFAC

09h30

Rapport introductif

par **Pierre Devarenne**, directeur du colloque, président d'honneur de l'AFAC : La nécessaire clarification entre la diversité des acteurs et des législations

10h00-10h40

Première partie

### Les outils à disposition

Les outils pour transférer la propriété : le droit de préemption, l'expropriation par **Seydou Traoré**, maître de conférence à l'université de Reims et de Paris Panthéon-Sorbonne

10h40-11h00

Les outils pour transférer la jouissance : le bail emphytéotique, le bail à construction, le bail à réhabilitation  
par **Michèle Raunet**, notaire associée, étude Cheuvreux et associés

11h00-11h30

Les outils indirects : par le financement, la fiscalité, par l'instauration de servitudes  
par **Yves Pittard**, avocat honoraire, membre de l'AFAC

11h30-11h45

Echanges avec les participants

11h45-12h45

Table ronde

animée par **Philippe Galliard**, avocat, vice-président de l'AFAC

- Logements sociaux et mixité urbaine (PLH), avec la participation de **Jean-François Cimetière**, directeur de la direction du foncier et de l'immobilier de la communauté urbaine de Lyon

- Développement économique, avec la participation de **Stéphane de Faÿ**, directeur général adjoint EPADESA

- Environnement et maîtrise de l'espace : ordonnance du 3 juin 2004 et ses décrets d'application, la loi Grenelle 2, le rôle des SAFER, avec la participation de **Michel Heimann**, directeur général SAFER Rhône-Alpes, directeur général de la Fédération nationale des SAFER

13h00-13h45

Buffet-déjeuner

# PROGRAMME

## La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

14h00-14h45  
Deuxième partie

### Les contrôles

Les différents niveaux de contrôles non juridictionnels : l'information, la consultation, la concertation, l'enquête publique et le rôle des associations par **Jean-Claude Hélin**, professeur émérite à l'université de Nantes

Outils à disposition par **Didier Seban**, avocat, membre de l'AFAC

14h45-15h25

Les contrôles juridictionnels

Le rôle respectif du juge administratif et du juge judiciaire par **Alexandre Lallet**, maître des requêtes et rapporteur public à la section du contentieux au Conseil d'Etat  
avec la participation de **Gérard Anceau**, avocat, membre de l'AFAC

15h25-16h40  
Débat

animé par **Jean Capiaux**, avocat, secrétaire général et président d'honneur de l'AFAC

L'apport de la QPC

par **Martine Cliquennois**, maître de conférences Sciences Po Lille, avocat, membre de l'AFAC

avec la collaboration de **Michel Lascombe**, professeur à Sciences Po Lille

L'apport de la Cour européenne des droits de l'homme

par **Nicolas Desrumaux**, ingénieur de recherche CRDP-Demogog Lille 2

16h40-17h00  
Rapport de synthèse

par **Simon Gilbert**, professeur de droit public, université Lumière Lyon 2

17h00

Fin des travaux.

## La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

### LES INTERVENANTS

Gérard ANCEAU, avocat, membre de l'AFAC

Cyrille BARDON, président de l'AFAC

Jean CAPIAUX, avocat, secrétaire général et président d'honneur de l'AFAC

Jean-François CIMETIÈRE, directeur de la direction du foncier et de l'immobilier de la communauté urbaine de Lyon

Martine CLIQUENNOIS, maître de conférences Sciences Po Lille, avocat, membre de l'AFAC

Nicolas DESRUMAUX, ingénieur de recherche CRDP-Demogog de Lille 2

Pierre DEVARENNE, directeur du colloque, président d'honneur de l'AFAC

Stéphane de FAÿ, directeur général adjoint EPADESA

Philippe GALLIARD, avocat, vice-président de l'AFAC

Simon GILBERT, professeur de droit public, université Lumière Lyon 2

Michel HEIMANN, directeur général SAFER Rhône-Alpes, directeur général de la Fédération nationale des SAFER

Jean-Claude HÉLIN, professeur émérite à l'université de Nantes

Alexandre LALLET, maître des requêtes et rapporteur public à la section du contentieux au Conseil d'Etat

Michel LASCOMBE, professeur à Sciences Po Lille

Yves PITTARD, avocat honoraire, membre de l'AFAC

Michèle RAUNET, notaire associée, étude Cheuvreux et associés

Didier SEBAN, avocat, membre de l'AFAC

Seydou TRAORÉ, maître de conférence à l'université de Reims et de Paris Panthéon-Sorbonne

Satisfaire les besoins d'urbanisation et en même temps faire face aux préoccupations environnementales, le tout dans un contexte budgétaire tendu, tels sont les deux enjeux majeurs d'une nouvelle maîtrise foncière.

Pourquoi une nouvelle maîtrise ?

A la loi de la décentralisation du 7 janvier 83 et confirmée en 1995 s'ajoutent des contraintes environnementales avec l'ordonnance du 3 juin 2004, le Grenelle 2 mais aussi l'apport de la QPC ou encore de la Cour européenne des droits de l'homme.

Rendre cohérents tous les outils juridiques existants, SRU, PLU, SCOT, PADD, PLH, mettre en place des partenariats conventionnels, optimiser l'allocation des ressources publiques, tels sont les objectifs de ce 16e colloque de l'AFAC. Nous espérons qu'à l'issue du colloque du 22 mai, vous rentrerez dans votre collectivité avec non seulement une boîte à outils pour maîtriser l'aménagement du territoire de votre collectivité, mais avec une stratégie claire de votre plan d'action.

Nous vous souhaitons un bon colloque autour des meilleurs experts que nous avons réunis pour vous au Palais du Luxembourg.

Cyrille Bardon  
avocat au barreau de Paris  
président de l'AFAC

Pierre Devarenne  
avocat au Barreau de Châlons en  
Champagne  
président d'honneur de l'AFAC  
Directeur du colloque

### Conditions générales

#### Participation aux frais

200 euros TTC pour une personne.

#### L'inscription comprend :

- La participation aux travaux
- Le déjeuner-cocktail du 22 mai 2013
- Les actes du colloque en fichier numérique

#### Elle ne comprend pas :

Les frais de transport sont à la charge du participant.  
La réservation hôtelière est effectuée directement par le participant.

#### Conditions d'inscription

- L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le dupliquer pour plusieurs inscriptions.
- Seront considérés comme inscrits, les participants qui retournent le bulletin d'inscription, accompagné du règlement par chèque ou d'un bon de commande pour les collectivités territoriales.
- Dès réception du bulletin d'inscription et du règlement (ou du bon de commande pour les collectivités et

administrations), vous recevrez un récépissé d'inscription, une facture et les conditions d'accès au Palais du Luxembourg.

- Le paiement se fait à l'ordre d'AFAC-colloque • Le paiement se fait à l'ordre d'AFAC-colloque 2013 : Société générale de Châlons en Champagne : compte n°30003-01691-00150138059-83
- Les annulations devront être effectuées par mail ou courrier. Au-delà du 11 mai 2013, celles-ci ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais il est possible de se faire remplacer.

#### Formation

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 8 heures de formation.

#### Inscriptions et renseignements

Claude Charier Consultants, chemin des Guimbets, 84560 Ménerbes  
Mail : charier.c@orange.fr  
Tél. 04 90 72 40 89